

Compte rendu de la séance du 08 octobre 2020

Présents: L.ALLEFRESDE, G.PREVIDOLI, R.SOULERIN, F.BLAISE, J.JAUSSAINT,
L.PIC, C.CAFFIAUX,
Représentés: S.BAUDRY, JC.BONNAUD, PH.GOMEZ
Excusé: Th.ROSELLO
Secrétaire(s) de la séance:Paulette JAUSSAINT

Délibérations du conseil:

Transport à la demande-validation transporteur 2021-2022 et modification validité (2020 28)

Mme le Maire informe les conseillers qu'il serait judicieux de prolonger d'un an la durée de validité de la convention avec la Région pour le renouvellement du service de Transport à la demande afin de bénéficier d'un prix non soumis à augmentation.
D'autre part, elle propose de retenir l'entreprise ARSAC pour assurer le transport.

Vote: unanimité pour

représentants CLECT 2020 (2020 29)

Mme le Maire informe les conseillers qu'il faut 2 délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Val de Ligne
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne :

Mme Laurence ALLEFRESDE, déléguée titulaire

Mme Gaëlle PREVIDOLI, déléguée suppléante

Vote: unanimité pour

délégué SDEA (2020 30)

Mme le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner un délégué au SDEA suite au renouvellement du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* Désigne Mme Laurence ALLEFRESDE, déléguée au SDEA

Vote: unanimité pour

participation aux frais de destruction de nids de frelons (2020 31)

Mme le Maire explique que plusieurs nids de frelons ont été déclarés sur le territoire de la commune.

Devant les risques soulevés par la présence de ses nids et de leurs occupants, elle propose d'attribuer une participation financière aux propriétaires des terrains sur lesquels ils se trouvent pour les inciter à les détruire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide:

d'attribuer une participation financière de 25 % du coût de la destruction des nids de frelons (dans la limite de 50 €/facture) aux propriétaires du terrain sur lequel il(s) se trouve(nt) sur présentation d'une facture pour les années 2020 et 2021.

Vote: unanimité pour

emprunt pour voie d'accès à la future STEP (2020 32)

Mme le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'aménagement de voies communales pour l'accès à la future station d'épuration et afin de pouvoir financer d'autres projets sur la commune, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Banque Postale et après en avoir délibéré, Décide:

D'accepter la proposition de la Banque postale pour un prêt de 100 000 € sur 10 ans au taux fixe de 0,48 %

Vote: unanimité pour

délibération portant création d'une prime COVID (2020 33)

Mme le Maire explique que la secrétaire a continué à assurer les missions de service public de la mairie en étant présente en mairie durant la crise sanitaire.

Elle propose la création d'une prime exceptionnelle qui sera versée une fois en 2020.

Montant maximum: 1 000€, le Maire fixant par arrêté le montant alloué aux employés

Vote: unanimité pour

Délibération: DETR /DSIL2020 aménagement et sécurisation préau (2020 35)

Concernant les travaux envisagés d'aménagement et sécurisation du préau, Mme Le Maire informe les conseillers qu'elle souhaite déposer un dossier de demande de DETR ou DSIL

Vote: unanimité pour

Délibération: demande subvention DEPARTEMENT aménagement et sécurisation préau (2020 36)

Concernant les travaux envisagés d'aménagement et sécurisation du préau Mme Le Maire informe les conseillers qu'elle souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du DEPARTEMENT

Vote: unanimité pour

délibération: recensement de la population 2021 recrutement d'un agent recenseur (2020 37)

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement en 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

La création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 21 janvier au 20 février 2021.

De désigner un coordonnateur d'enquête. Ce dernier bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

L'agent recenseur percevra la somme de 500 € bruts pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2021

Vote: unanimité pour

RAPPORT D'ACTIVITES CDC 2019

Mme le Maire a transmis à tous les conseillers municipaux le rapport d'activités 2019 de la communauté de communes du Val de Ligne.

Les membres présents reconnaissent à l'unanimité avoir pris connaissance dudit rapport.